

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1962

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2011 - Budget annexe du restaurant communautaire

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1962**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2011 - Budget annexe du restaurant communautaire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le restaurant communautaire offre deux prestations :

- un self-service réservé aux agents communautaires et aux tiers admis sous certaines conditions définies par la délibération n° 2001-0335 du 5 novembre 2001, cette prestation est soumise au taux de TVA réduit de 5,5 % selon le décret n° 2001-237 du 20 mars 2001,

- un restaurant dit officiel, qui propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel soumise, suite à l'instruction fiscale du 30 juin 2009, au taux réduit de TVA de 5,5 %, depuis le 1er juillet 2009, sauf pour les boissons alcoolisées, maintenues au taux de 19,6 %.

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, a imposé la création d'un budget annexe du restaurant communautaire afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité : frais de production, frais de personnel, de maintenance et entretien des locaux de même que les recettes issues de la vente des repas. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal, autorisée par la réglementation.

Le projet de budget primitif 2011 du budget annexe du restaurant communautaire a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 5 199 891 €, soit une hausse de 9,78 % par rapport au budget primitif 2010. La réalisation des travaux de restructuration du restaurant n'a pu, pour des raisons techniques, démarrer en 2010 comme cela était prévu. Ces aménagements et l'achat d'équipements devraient intervenir au premier semestre 2011, avec des paiements dans l'exercice prévus pour un montant de 2 401 350 €.

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève au total, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à 4 167 125 €.

La participation consacrée à l'équilibre de la section de fonctionnement reste pratiquement équivalente à celle de 2010 (1,858 M€), comprenant la location de bungalows pour l'installation d'un restaurant provisoire pour 0,3 M€.

Budget primitif 2011 - budget annexe du restaurant - synthèse (en €)

Libellé	Budget primitif 2010	Budget primitif 2011	Evolution 2011/2010
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 652 380	2 696 541	1,66 %
dont prix des repas	780 000	838 416	7,49 %
dont subvention budget principal	1 872 380	1 858 125	- 0,76 %
mouvements d'ordre	51 000	51 000	ns
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 703 380	2 747 541	1,63 %
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 652 380	2 696 541	1,66 %
dont masse salariale	1 425 698	1 495 778	4,92 %
dont fonctionnement restaurant officiel	81 200	79 900	- 1,60 %
dont fonctionnement restaurant administratif	778 400	692 000	- 11,10 %
amortissements-provisions	51 000	51 000	ns
virement à la section d'investissement	0	0	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 703 380	2 747 541	1,63 %
AUTOFINANCEMENT BRUT	0	0	
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 982 350	2 401 350	ns
recettes opérationnelles	1 982 350	2 401 350	ns
subvention du budget principal	1 890 000	2 309 000	
régularisation d'avances sur marchés	92 350	92 350	
mouvements d'ordre	51 000	51 000	ns
virement de la section de fonctionnement			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 033 350	2 452 350	ns
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 982 350	2 401 350	ns
investissements opérationnels	1 982 350	2 401 350	ns
mouvements d'ordre	51 000	51 000	ns
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 033 350	2 452 350	ns
TOTAL BUDGET PRIMITIF	4 736 730	5 199 891	9,78 %

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement a été arrêtée, tous mouvements confondus, à 2 747 541 €, équilibrée en charges et en produits.

En mouvements réels, les dépenses et les recettes sont prévues à hauteur de 2 696 541 €, en augmentation de 1,66 % par rapport à 2010.

Les travaux de restructuration du restaurant administratif initialement prévus pour le deuxième semestre 2010 ont été reportés au 1er semestre 2011, pour des raisons techniques. La location de bungalows nécessaire à l'installation d'un restaurant provisoire pendant la durée des travaux est estimée à 0,285 M€.

La rémunération du personnel reste le poste le plus important avec 1,496 M€ prévu pour 2011, soit une hausse de 4,92 % par rapport à 2010. Si l'effectif reste stable avec 37 agents, le recours à des personnels contractuels et des intérimaires reste important, pour les remplacements des absences pour raison de santé du personnel communautaire. Compte tenu du réalisé 2010, une prévision de 30 000 € supplémentaires est inscrite sur ce poste au budget primitif 2011.

Les dépenses concernant les produits alimentaires se montent à 0,660 M€ en 2011 contre 0,710 M€ en 2010, soit une baisse de 7,04 %.

133 200 repas ont été servis entre le 1er janvier 2010 et le 30 octobre 2010. Pour la même période, le nombre de repas servis en 2009 était de 140 286 repas, soit une baisse de 7 086 repas due à la fermeture du restaurant à la suite de 12 jours de grève.

L'estimation du nombre de repas à servir pour 2011, en année pleine, serait de 163 100 repas.

Le produit des ventes des repas est estimé en conséquence pour 2011 à 0,838 M€, au lieu de 0,780 M€ au budget primitif 2010, soit une progression de 7,50 %. Le coût moyen pour les agents serait de 3,56 € par repas au lieu 4,61 € en 2010.

Ces recettes ne permettent pas de couvrir les coûts de fonctionnement en intégralité. La participation du budget principal à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget du restaurant est estimée à 1,858 M€ en 2011, prenant en compte la location des bungalows du restaurant provisoire pendant les travaux de restructuration.

Section d'investissement

Les travaux de restructuration et de rénovation du restaurant administratif ont été reportés sur l'exercice 2011. Ils devraient mobiliser une dépense prévisionnelle de 1,935 M€, auquel il convient d'ajouter 0,374 M€ repartis de la façon suivante : travaux d'équipement des cuisines (0,341 M€), changement de logiciels informatiques (0,020 M€), publicité (0,003 M€) et renouvellement des matériels culinaires (0,010 M€). Des écritures d'avances sur marché équilibrées en dépenses et en recettes sont également prévues pour 92 350 €.

La subvention du budget principal couvre l'ensemble des propositions réelles de dépenses. Elle s'établit, pour 2011, à 2,309 M€.

L'amortissement des matériels et des subventions reçues du budget principal constitue une écriture d'ordre de 51 000 € tant en recettes qu'en dépenses.

Tous mouvements confondus, le budget prévisionnel d'investissement du restaurant est arrêté à la somme de 2,452 M€ en dépenses et en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2011 du budget annexe du restaurant communautaire arrêté, en dépenses et en recettes, à 5 199 891 €.

2° - Décide que, pendant l'année 2011, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière salariale s'étendra immédiatement aux agents communautaires du restaurant.

3° - Précise que les crédits sont votés par nature, conformément à la nomenclature comptable M 14 et font l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des mouvements d'ordre, qui sont des chapitres globalisés.

4° - Dit que les crédits sont exécutoires par monsieur le trésorier principal de la Communauté urbaine dans leurs montants, au niveau du chapitre, dans l'une et l'autre des deux sections.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.